



**Cellule de Suivi et de Contrôle de la
Gestion des Communes**

Communiqué radiodiffusé
APPEL À CANDIDATURES

Le Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes (CSCGC) communiquent :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, il est créé la fonction de secrétaire administratif d'arrondissement (SAA) qui est la plus haute fonction administrative et technique de l'arrondissement.

A cet effet, il est lancé une sélection interne d'agents déjà en service dans les mairies pour occuper la fonction de secrétaire administratif d'arrondissement.

La procédure comprend les étapes ci-après :

- acte de candidature, en ligne sur la plateforme du service public ;
- présélection des candidats par traitement informatisé, suivant une approche multicritères ;
- publication des candidats présélectionnés et examen des réclamations ;
- publication de la liste d'aptitude ;
- production des dossiers physiques par les candidats déclarés aptes ;
- enquête de moralité des candidats déclarés aptes ;
- publication de la liste des personnes sélectionnées pour être inscrites sur la liste d'aptitude ;
- inscription sur la liste d'aptitude des candidats déclarés aptes dont les résultats de l'enquête de moralité sont concluants.

La candidature est ouverte uniquement aux agents contractuels ou statutaires des mairies, de nationalité béninoise, justifiant d'un niveau de qualification du baccalauréat et d'au moins trois (3) années d'expérience dans l'administration communale.

Les informations complémentaires sont disponibles sur la plateforme du service public : <https://service-public.bj> ou sur site web : www.decentralisation.gouv.bj .

Tout postulant devra consulter la fiche descriptive du poste à pourvoir puis soumettre sa candidature en remplissant en ligne, la fiche de candidature et en fournissant tous les renseignements requis.

Les frais de dossier sont fixés à cinq mille (5 000) FCFA payables en ligne.

La date limite de soumission des candidatures est le lundi 18 mars 2024 à 18 heures 00 minute.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2024

Ont signé :



Luc Sétondji ATROKPO

Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin



Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, Ministre d'État